

Ministry of Health

Assistive Devices Program
5700 Yonge Street, 7th Floor
Toronto ON M2M 4K5
www.health.gov.on.ca/adp

Tel.: 416-327-8804
Fax.: 416-327-8192
Toll Free: 1-800-268-6021
TTY: 416-327-4282
TTY: 1-800-387-5559
E-mail: adp@ontario.ca

Ministère de la Santé

Programme d'appareils et accessoires fonctionnels
5700, rue Yonge, 7^e étage
Toronto (ON) M2M 4K5
www.health.gov.on.ca/paaf

Tél. : 416-327-8804
Télééc. : 416-327-8192
Sans frais: 1-800-268-6021
ATS : 416-327-4282
ATS : 1-800-387-5559
Courriel: adp@ontario.ca



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Fournisseurs et signataires autorisés enregistrés auprès du PAAF

EXPÉDITEUR : David Schachow, directeur intérimaire, Programme d'appareils et accessoires fonctionnels

DATE : Le 29 avril 2020

OBJET : **Pandémie de la COVID-19 — soumettre des demandes d'appareils et accessoires au PAAF par télécopieur**

En réaction à la situation en constante évolution de la pandémie de la COVID-19, le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (PAAF) acceptera temporairement **par télécopieur les demandes d'appareils et accessoires subventionnées par le PAAF.**

Les demandes dûment remplies doivent être télécopiées au : **1 888 222-8018.**

Les formulaires doivent être dûment remplis et signés, et toutes les pages doivent être incluses à la demande. Les mesures temporaires mises en œuvre par le PAAF pour faire face à la pandémie de la COVID-19 continuent de s'appliquer.

Le PAAF acceptera les signatures qui ne sont pas d'origine sur le formulaire de demande, s'il s'agit du signataire autorisé, du prescripteur, du client (ou de son représentant) et du fournisseur. Le PAAF acceptera sur le formulaire de demande la signature d'un membre de la famille ou d'un aidant naturel à la place de celle du demandeur. Lorsqu'un membre de la famille ou un aidant naturel a signé au nom du demandeur, veuillez indiquer le lien de parenté pertinent et les coordonnées si elles diffèrent de celles du demandeur.

Les demandes déjà envoyées par la poste au bureau du PAAF (et qui n'ont pas été retournées) seront traitées, ces demandes ne doivent pas être soumises de nouveau par télécopieur. Si une demande a été « renvoyée à l'expéditeur », elle doit être soumise par télécopieur en utilisant le numéro indiqué ci-dessus.

On **ne doit pas** envoyer de demandes par la poste au bureau du PAAF jusqu'à nouvel ordre. Les fournisseurs enregistrés auprès du PAAF doivent conserver l'original des demandes envoyées par télécopieur; ils n'auront pas besoin d'envoyer par la poste l'original des demandes au bureau du PAAF.

Nous continuerons de remettre aux fournisseurs enregistrés auprès du PAAF des rapports mentionnant l'état des paiements et des demandes, tous les deux vendredis. Pour les appareils et accessoires distribués qui font l'objet d'une demande de paiement précédemment approuvée, le fournisseur enregistré auprès du PAAF doit soumettre la facture selon la façon de procéder habituelle.

Pour les demandes non admissibles, le PAAF communiquera directement avec le fournisseur ou le signataire autorisé pour lui fournir des renseignements complémentaires. Les corrections ou les renseignements supplémentaires doivent être soumis par télécopieur en utilisant le numéro fourni ci-dessus.

Veillez envoyer toutes les questions concernant la présente note de service à : adpvendors@ontario.ca.

(Original signé par)

David Schachow